

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

Valloire
M GALIBIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE
SÉANCE DU JEUDI 22 MAI 2025

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 11

Représentés : 3

Absents : 1

Date de convocation : 16 mai 2025

Date d'affichage : 16 mai 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux mai à 19 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEUX, Maire.

Étaient présents : ROUGEUX Jean-Pierre – RETORNAZ Dominique – RIVAS Natacha - RETORNAZ André – MAGNIN Carine – GRANGE Guy - FEUTRIER Stéphanie – POIROT Marie - GRANGE Michel – ROCHARD Sophie – GIRAUD Nicolas

Étaient représentés : RAMBAUD Marie-Pierre (donne procuration à MAGNIN Carine) – MARTIN Jean-Marie (donne procuration à RETORNAZ Dominique) - RETORNAZ Lénaïck (donne procuration à ROCHARD Sophie)

Était absent : CLAPPIER Pascal

Madame POIROT Marie est désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 25-05-064

Objet : Projet de microcentrale hydroélectrique sur la Valloirette amont

Rapporteur : Jean-Pierre Rougeaux, Maire.

Je vous rappelle que le projet hydroélectrique en cours d'étude par les sociétés SOREA et Heling ENR. Il précise que ce projet pourrait s'implanter sur du foncier communal.

À cette occasion, Monsieur le Maire représente les structures SOREA et Heling ENR, en détaillant leurs domaines d'intervention ainsi que leur rôle dans le développement des énergies renouvelables. Il a également exposé le projet envisagé sur les terrains communaux, en précisant ses enjeux, ses bénéfices potentiels pour la commune et les étapes à venir.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'objet des discussions à engager avec les sociétés SOREA et Heling ENR concernant la maîtrise foncière des terrains appartenant à la commune, et, à ce titre, présente en séance le courrier à adresser aux parties concernées, détaillant son contenu et son objectif.

Le Conseil Municipal a pris connaissance des éléments présentés ainsi que du projet de courrier à adresser aux parties concernées, documents qui étaient joints aux convocations à la réunion.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission finances, administration générale, développement durable et communication du 15 mai 2025,

Où l'exposé de Monsieur Rougeaux,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- de rappeler que la commune souhaite que le débit minimum dans le lit de la Valloirette reste suffisant pour garantir une image esthétique convenable
- de dire que le projet devra prendre en compte les besoins fonciers de la commune et notamment les capacités de stockage des services techniques sur lesquelles le projet est envisagé
- d'autoriser Monsieur le Maire à négocier les questions relatives aux retombées économiques du projet pour la commune
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le courrier actant l'intention de la commune d'examiner cette opportunité,
- d'autoriser Monsieur le Maire à initier les discussions avec les sociétés SOREA et Heling ENR sur la maîtrise foncière des terrains communaux concernés par le projet,
- de charger Monsieur le Maire de la mise en œuvre de la présente délibération et d'en rendre compte au Conseil Municipal lors des prochaines séances.

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAUX



Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture : 28/05/2025

Publication : 28/05/2025

Valloire, le 28/05/2025

Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX.

